

**ASSEMBLEE
DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**RAPPORT DE LA
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

Président : Guy Savery
Rapporteur : Michel Ducaud

**3^{ème} session
de l'A.F.E.
5 – 10 septembre 2005**

SOMMAIRE

Liste des membres de la commission

Rapport de M. Michel DUCAUD, rapporteur de la commission

Voeux et motions de la commission des affaires sociales

Annexes

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Président : M. SAVERY Guy
Rapporteur : M. DUCAUD Michel
Vice-Présidente : Mme LINDEMANN Françoise
Vice-Président : M. CAPELLI Jean-Pierre
Secrétaire : M. FOUQUES-WEISS Nadine

M	BAHSOUN Hassan	M	MONIER Christophe
M	BERAUD Gilbert	Mme	MORALES Monique
M	BOTTAGISIO Jean	Mme	MWENETOMBWE Michelle
M	CANTEGRIT Jean-Pierre	M	NESINS Jean-Michel
M	CASAMITJANA Ramon	M	PETTAVINO Tony
M	DOGLIONI Joël	M	POUTRIEUX Jean-Jacques
M	DONET Jean	M	PRELMAN Izak (dit Jacques)
Mme	GOUPIL Michèle	M	QUELEN (de) Jean-Louis
Mme	GUILBAUD Marie-Claire	M	RAUNET Mireille
M	JOINET Bernard	Mme	REVERS-HADDAD Denise
Mme	HIRSH Nicole	M	SADET Bernard
M	JOINET Bernard	Mme	SANDMAYER Jeannine
Mme	KAMMERMANN Christiane	Mme	SAUVAGE Brigitte
M	KATZ Michel	M	SIGNORET Gérard
M	LAFEVERGE Gabriel	Mme	TRAH-BI Yvonne
M	LAUGE Jacques	Mme	VALERI Joëlle
M	MAC GAW Claude	M	ZIPFEL Bernard
Mme	MACULAN Anne-Marie		

Rapport de la Commission des Affaires Sociales

A la grande satisfaction de tous ses membres, la Commission des Affaires Sociales a pu se réunir à compter de Mardi 6 Septembre dans une salle beaucoup plus conforme au bon déroulement de ses travaux et à la réception des onzes personnalités qui ont été invitées dans le cadre de ses thèmes de réflexion qui ont portés sur :

- la situation actuelle de l'enfance handicapée et des adultes handicapés
- le situation actuelle des français affiliés à l'assurance chômage du GARP/ASSEDIC
- les jeunes français de l'étranger en détresse
- la Caisse des français de l'étranger
- la situation des français de l'étranger dépourvus de protection sociale
- le problème des impayés de retraite des français de l'étranger
- enfin les moyens engagés par la France dans la lutte contre le Sida

Ces thèmes de réflexion sont en harmonie avec les préoccupations des six sous-commissions dont la composition apparaît dans le tableau détaillé établi en fonction des participations de chaque membre.

A l'ouverture des travaux de la Commission le sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT informe tous les membres présents, sur autorisation du Président, de la parution de la mise à jour 2005 de son ouvrage disponible au profit de chacun des membres de la commission.

Tout aussitôt après cette brève et utile communication, le Président Guy SAVERY prononce une allocution de bienvenue dont le texte intégral est reproduit dans le présent rapport compte tenu de toute son importance et de sa spécificité détaillée.

6 Septembre 2005

Allocution du Président

Chers Collègues, Chers amis,

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de l'ouverture des travaux de notre Commission. Nous avons le regret de vous informer du départ de notre Commission de madame la sénatrice Monique BEN GUIGA, remplacée par monsieur Jean-Michel NESSINS, ainsi que celui de madame Thérèse PARAISSO, remplacée par madame Michèle MWENETOMBWE et de madame Virginie PAGES remplacée par monsieur Jacques LAUGE.

En mon nom personnel et au nom des membres de notre Commission, je tiens à remercier monsieur Pierre ROBION, secrétaire général de notre Assemblée, d'avoir bien voulu nous affecter cette magnifique salle, dans laquelle, du moins je l'espère, nous allons pouvoir mieux travailler, et recevoir dignement les personnalités que nous avons invitées.

A ce sujet, nous adressons également nos vifs remerciements à monsieur Jorge-Paul FRAGOSO, notre administrateur, qui a contribué, suite à notre demande, à l'obtention de cette salle, mais également aux efforts qu'il a déployés, depuis le début juillet, pour nous aider à choisir particulièrement ces personnalités, afin de mieux répondre à nos interrogations concernant les thèmes que nous avons sélectionnés en septembre 2004.

Notre Commission, un an après avoir modifié sa méthode de travail, se doit, aujourd'hui, de faire le point.

Nous avons, sur ma proposition, décidé d'éliminer, momentanément, la présentation des traditionnels vœux au profit de la création de Sous-commissions qui devaient, durant une période d'un an, traiter d'un thème précis en vue de réaliser une étude approfondie qui ferait à terme l'objet d'un rapport sur chacun de ces thèmes.

Notre Commission avait décidé à l'unanimité de se pencher sérieusement sur les points suivants :

- Personnes handicapées*
 - Adultes*
 - Enfants*
- Enfants en détresse*
- Les exclus de la protection sociale française*
- Assurance chômage*
- Retraites*
- Pandémie du SIDA*

Où en sommes-nous ?

Nous étions convenus que tous les membres de notre Commission se devaient d'oeuvrer au sein de ces Sous-commissions.

Vous avez devant vous la composition de ces six Sous-Commissions.

Il avait été, également convenu, que chacun de nous pouvait apporter sa contribution.

Le défi n'était pas simple.

Je tiens donc à remercier spécialement toutes celles et tous ceux qui ont voulu que cette initiative puisse se concrétiser en rédigeant leurs contributions.

A ce sujet, nous pouvons déjà être satisfaits de notre initiative prise en septembre 2003, puisque lors de la visite du ministre des Finances et de l'Economie, monsieur Nicolas SARKOZY, dans cette enceinte, le problème des retraites étrangères impayées a été soulevé par le sénateur (Jean-Pierre CANTEGRIT) au nom de l'AFE, et que le Ministre a bien voulu sensibiliser les Services de Bercy, où trois réunions ont déjà eu lieu ; et qu'hier, au Quai d'Orsay, lors de l'ouverture de la session de l'AFE, notre Président, le ministre des Affaires Etrangères, monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, a été également sensibilisé non seulement à cette question des retraites impayées, mais aussi aux dangers du Sida pour nos compatriotes vivant à l'étranger.

Les Contributions

Depuis septembre 2004, nous avons enregistré les contributions suivantes :

Sous-Commission Personnes handicapées (enfants et adultes) :

- *Monique MORALES*
- *Guy SAVERY*

Sous-Commission Enfants en détresse :

- *Sénateur Christiane KAMMERMERMANN*
- *Michèle GOUPIL*
- *Françoise LINDEMANN*
- *Michel DUCAUD*
- *Gérard SIGNORET*

Sous-Commission Retraites :« Les exclus de la protection sociale française » :

- *Guy SAVERY*
- *Monique MORALES*

Sous-Commission Assurance chômage :

- *Mireille RAUNET*
- *Jean-Pierre CAPELLI*

Sous-Commission Retraites :

- *Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT*
- *Guy SAVERY*

Sous-Commission Pandémie du SIDA :

- *Bernard JOINET*
- *Bernard ZIPFEL*

- *Sénateur Michel GUERRY*

Nous allons, dans quelques instants, pouvoir poser aux personnalités invitées, un certain nombre de questions, mais également les entendre pour connaître les mesures prises ou à prendre éventuellement par l'Etat sur chacun des thèmes choisis.

Provenance de la documentation utilisée

Les contributions ont pour origine des propositions soit personnelles soit fondées sur des documents officiels tels que :

- *Le rapport de Madame Claire BRISSET, Défenseur des Enfants*
- *Le rapport de Madame le Sénateur Christiane KAMMERMANN*
- *Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille*
COTOREP
CDES

Orientation des travaux de la Commission

Actuellement la Commission dispose donc, selon les thèmes choisis, d'un certain nombre de contributions.

Comment allons nous opérer ?

Nous allons tous ensemble, soit aujourd'hui, en fin d'après-midi, soit dès la reprise de nos travaux demain matin, examiner toutes les contributions auxquelles viendront s'ajouter celles qui naîtront des travaux de ce jour après l'audition des personnalités invitées.

Ensuite, les membres de chacune des Sous-commissions se réuniront pour réaliser une synthèse, si cela est possible.

De toute évidence, nous ne pourrons présenter nos rapports, d'une façon quasi définitive, qu'au prochain Bureau de l'Assemblée des Français de l'Etranger, en décembre prochain, pour qu'ils soient approuvés par notre Bureau et imprimés par le secrétariat général afin d'être soumis officiellement à notre Assemblée en Mars 2006.

I – Au titre de la situation actuelle de l'enfance handicapée et des adultes handicapés

La Commission devait procéder à l'audition de **Monsieur Patrick GOHET**, Délégué Interministériel aux personnes handicapées et a reçu **Monsieur Patrick MONOD GAYRAUD**, Chargé de mission sur les questions européennes et internationales auprès du Délégué et **Monsieur Didier BOIKO**, Adjoint au sous-directeur de la sécurité et de la protection des personnes.

Monsieur Patrick MONOD GAYRAUD excuse **Monsieur Patrick GOHET** et présente le cadre de la mission.

S'agissant du cadre légal un nombre important de décrets sont en cours d'élaboration.

Auparavant, il y avait une loi d'orientation en 1975, trente ans plus tard, les idées ont évolué, une approche globale est apparue nécessaire, des avancées sont intervenues sur la reconnaissance de droits. L'arrêt Perruche avait fait réagir le gouvernement et il a été dégagé le concept de projet personnalisé.

Dans la nouvelle loi du 11 Février 2005, il y a une définition du handicap qui se caractérise surtout par une approche personnelle et par une procédure individuelle. Apparition de la notion de polyhandicapé et de la notion de compensation dans la nouvelle loi aides techniques animalières.

Le surcoût induit par le handicap est à la charge de la société.

L'accessibilité physique est désormais l'objet d'investissement, les handicapés psychiques peuvent faire l'objet d'un service d'accueil.

L'accessibilité sociale est l'accueil dans l'école de la profession.

Dans la préparation de la loi les débats parlementaires ont été très actifs et il a été confié aux Départements la maîtrise du dispositif d'appui tout en conservant une approche globale dans le cadre du GIP (Groupement d'Intérêt Public) dans lequel les personnes elles-mêmes sont représentées.

Le financement est assuré par la taxe proportionnelle de solidarité.

Les référentiels élaborés doivent permettre d'assurer une équité de traitement dans tout le territoire. Services pour la vie autonome. Maison départementale des handicapés assistés de Commission de l'Autonomie.

Il y a extension auprès du Ministère de l'Education notamment pour assurer la rentrée scolaire et les études des enfants handicapés.

Mais, et c'est là le véritable problème, il n'y a pas de dispositions spéciales dans la loi pour les personnes françaises handicapées à l'étranger.

Au terme de cette présentation le Président annonce la présentation d'un questionnaire spécifique aux français de l'étranger.

Monsieur Didier BOIKO relève que dès Mars 2005, il a été pris en considération :

- le classement des pays selon la DRM
- le classement par les Nations Unies
- l'évolution du taux de change
- le SMIG de base

Il a été ainsi possible d'adapter les taux en fonction de ces critères.

L'objet étant d'assurer les protections complémentaires : aides permanentes, aides continues, aides discontinues.

Le problème de délai de délivrance des cartes est en passe d'être réglé.

Dans ce cas les plus difficiles il est alloué une aide ADD dans l'attente de la délivrance des cartes dont les délais de délivrance sont assez longs.

Il n'y a pas eu l'état de prestations complémentaires. Le Président de la Commission confirme que le questionnaire précité sera soumis à la sous-direction de la sécurité et de la protection des personnes (SDP).

Le **Père JOINET** intervient sur la nécessité d'un soutien psychologique auprès des familles des français de l'étranger qui comptent un handicapé dans leur rang.

Plusieurs membres de la Commission marquent leur souci d'accessibilité des enfants handicapés dans les Ecoles françaises à l'étranger.

Ils se préoccupent des problèmes de constitution de dossiers de reconnaissance de handicaps, notamment compte-tenu des frais financiers qu'ils comportent.

Le Président **Guy SAVERY** regrette que lors de l'étude du texte sur les handicapés il n'ait pas été pris de dispositions particulières pour la protection des handicapés français à l'étranger.

Le rattachement à une Maison Départementale est matériellement impossible pour les Français de l'étranger, il le serait s'il était créé ce qui reste un objectif, une collectivité rassemblant les Français de l'étranger.

L'harmonisation des critères en matière d'évolution des handicaps n'est pas encore réalisée dans le cadre européen.

La Commission souhaite que les allocations enfants handicapés soient élevées au même niveau que les allocations adultes. Il lui est fait réponse que seule l'insuffisance du budget ne peut permettre en l'état de réaliser cette égalisation.

II – Au titre de la situation actuelle des français affiliés à l'assurance chômage du GARP/ASSEDIC

Il est procédé à l'audition de **Monsieur Nicolas LECLERCQ**, Directeur Adjoint du GARP/ASSEDIC et de **Madame Claire GAUMONT**, Responsable du pôle « Expatriés » du GARP/ASSEDIC.

Ces personnalités ont remis aux membres de la commission une très intéressante documentation sur « le régime expatrié » claire, détaillée, complétée par des documents spécifiques « employeurs » et « demandeurs d'emploi ».

Cette documentation se joint à l'importante contribution de **Mireille RAUNET** à laquelle a participé **Jean-Pierre CAPELLI** en la qualité de membre de la Sous-Commission Chômage qui est également distribuée aux membres de la Commission.

Monsieur Nicolas LECLERCQ confirme que la situation n'a pas évolué à l'égard des expatriés.

Pour percevoir l'allocation de l'assurance chômage il faut résider en France. Les partenaires sociaux n'ont pas évolué sur ce sujet.

Madame Mireille RAUNET précise que l'écart a été diminué en 1994 mais qu'il n'a effectivement pas évolué depuis. Pour des cotisations identiques, les sommes versées ne le sont pas.

Le Sénateur **Jean-Pierre CANTEGRIT** reconnaît que la couverture contre les risques chômage n'a pas connu d'avancé depuis très longtemps. On a évolué vers des adhésions individuelles à partir de 1975.

L'équilibre entre les sommes versées en France et à l'étranger a été modifié au prétexte que les risques à l'étranger étaient plus importants. Les objectifs actuels seraient d'obtenir une égalité entre les sommes versées en France d'une part et d'autre part que les Français qui perdent leur emploi à l'étranger puissent rester sur place quelques mois pour tenter d'y retrouver un emploi et de percevoir leurs allocations pendant ce temps.

Pendant un temps limité les Français devraient pouvoir être indemnisés sous contrôle des Comités Consulaires.

La question se pose sur l'attitude des partenaires sociaux sur l'obligation de résidence et sur les taux d'indemnisation défavorable aux français de l'étranger.

Les personnalités invitées ne peuvent se prononcer sur cette attitude dont les motifs et l'éventuelle évolution appartiennent aux partenaires sociaux. Elles précisent que les Français de l'étranger sont classés 9 bis.

Monsieur Nicolas LECLERCQ précise que l'assurance chômage va être renégociée fin 2005 et qu'une opportunité peut être ouverte à cette occasion pour les Français de l'étranger.

Madame Claire GAUMONT précise que la grande majorité des cotisations est réglée par les entreprises françaises. Pour les individuelles, la période d'affiliation est de 6 mois en France et de 18 mois à l'étranger. Le montant du calcul est le même.

Si la part patronale n'est pas payée, elle doit être supportée par l'adhérent individuel. Cette situation pénalisante intéresse moins les salariés, à l'étranger le montant de l'indemnisation est le même mais la durée est différente.

La Commission s'estime tout à fait motivée à persister dans son action :

- présentation au sein de GAP/ASSEDIC
- indemnisation identique en durée
- possibilité de rester à l'étranger un certain temps pour pouvoir y retrouver un emploi.

Les personnalités invitées précisent que la résidence à l'étranger ne saurait permettre l'ouverture de droits.

Dans le cadre de l'Union Européenne on prend en considération le dernier pays qui a reçu les cotisations.

Il est enfin précisé que les personnes qui sont au chômage en France et qui vont s'installer à l'étranger ne peuvent percevoir leurs droits qu'en France et doivent pointer mensuellement.

III – Au titre des jeunes français de l'étranger en détresse

La Commission a invité **Madame Françoise LE BIHAN**, Chef du Service des français à l'étranger, et **Monsieur BOIKO**, Adjoint sous-directeur de la sécurité et de la protection des personnes.

Madame Françoise LE BIHAN confirme que les choses se remettent en place depuis que la Commission s'est emparée de ce problème.

Madame Françoise LE BIHAN cite le diagramme établi à partir des premières aides intervenues.

Elle prévoit l'augmentation prévisible des demandes de la part des enfants orphelins ou abandonnés.

Les enfants en situation difficile sont pris en charge en fonction des cas détectés par les Consulats, les Associations de bienfaisance, les conseillers à l'AFE.

Cas de parents isolés, solution juridique pour les obligations alimentaires. Il faut définir les meilleures possibilités pour aider l'enfant.

Il existe actuellement un protocole de partenariat avec le défenseur des enfants.

Il est étudié tous les cas de grande précarité, les enfants fugueurs, les abus sexuels, les mariages forcés, les mariages simulés.

Le diagramme est annexé au présent rapport. Il est précisé que le budget 2005 est évalué à 65 000 euros et une étude sera faite pour 2006.

Madame Françoise LE BIHAN confirme qu'il n'est pas exclu que certains CCPAS ne se sont pas encore mobilisés et qu'il importe qu'ils soient tous conscients de ces nouvelles possibilités ouvertes en faveur des enfants en détresse.

En matière de pension alimentaire, il y a deux possibilités selon que le jugement a été rendu par une juridiction française ou par une juridiction étrangère auquel cas il faut saisir le service des accords de réciprocité, également la Mission Femmes Françaises à l'étranger.

La Commission remarque que peu d'enfants ont bénéficié du budget spécialement alloué aux enfants en détresse :

Tout d'abord, ce programme est nouveau et il semble que tous les postes consulaires n'ont pas pu disposer des directives émises par la Direction de Français à l'étranger ; la question a également été posée à propos de la poursuite de ces attributions budgétaires.

On doit noter que l'isolement, l'éloignement géographique de ces enfants des postes consulaires ainsi que leurs binationalités, les rends difficiles à détecter.

Des propositions de solutions concrètes ont été évoquées pour rendre les aides accessibles aux enfants Français de l'étranger. Par exemple :

- la prise en charge de la cotisation à la Caisse des Français de l'étranger pour que ces enfants reçoivent gratuitement les soins de prévention et curatifs dont ils pourraient avoir besoin dans les meilleurs délais ;
- qu'une mission des enfants Français en détresse à l'étranger puisse permettre la coordination des différentes directions, services et groupes communautaires internationales, locales ou territoriales, susceptibles de répondre aux besoins des enfants en fonction de leur mission respective et de l'élaboration exhaustive des besoins individuels constatés.

IV – Au titre de la Caisse des français à l'étranger

Il est procédé à l'audition de **Monsieur Michel TOUVEREY**, Directeur de la CFE.

a- Sur les éléments actualisés au 01/08/05

75 000 adhérents

La croissance des effectifs : + 4% en assurance maladie
+ 5% en accidents du travail
+ 3% en assurance vieillesse

Cette croissance est portée par les entreprises. S'agissant de la 3^{ème} catégorie aidée 3 800 bénéficiaires

* contrastés par continents :

- Europe au rythme de la Caisse, Royaume-Uni, Espagne, Russie
- Afrique stagne + 1%, en Côte d'Ivoire perte de 500 adhérents, croissance au Maroc +275, Tunisie +100
- Amérique croissance haute
- Asie croissance rapide, Inde, Thaïlande, Chine

* équilibre financier :

maladie + 3 millions d'euros

- très fort pour les salariés
- faible pour les étudiants
- déficitaire pour les autres catégories

Sur les premiers mois 2005, la réduction est compensée par la hausse des salariés.

Augmentation modérée des inactifs et des salariés.

Excédent 2004 pour les accidents du travail + 10 millions d'euros qui sont utilisés à consolider les réserves de la Caisse réservées pour le paiement des rentes éventuelles et la constitution de réserve pour le sinistre exceptionnel (ex : attentats de New York)

La Caisse doit se prémunir contre la sinistralité exceptionnelle, la réserve actuelle est de 45 millions d'euros.

Le jour où ces réserves seront consolidées une diminution sera possible.

b- Parcours de soins

Les incidents de la nouvelle loi sur l'assurance maladie sur le parcours de soins.

Tout assuré de + de 16 ans devra choisir un médecin traitant.

Ce parcours doit-il s'imposer aux assurés de la CFE ?

Lorsque ce parcours a été suivi, le médecin correspondant a le droit de majorer ses consultations. Le médecin français applique cette majoration en se croyant désigné dans le parcours de soins.

Mais la plupart du temps l'assuré n'est pas dans le parcours de soins.

- le ticket modérateur doit être majoré, la Caisse remboursera moins sauf si l'assuré est en France.
- l'attitude des médecins qui sont autorisés à majorer leurs honoraires de 7,5%

La position du Ministère consiste à estimer que les assurés ne doivent pas supporter les majorations tarifaires d'honoraires.

Le Président **Guy SAVERY** demande aux sénateurs **Jean-Pierre CANTEGRIT**, Président du CA de la Caisse des Français de l'Étranger, d'intervenir pour donner les informations d'ordre général aux membres de la Commission. **Monsieur CANTEGRIT** se félicite de retrouver **Monsieur Jean-Luc IZARD**, Chef de la division des Affaires Communautaires et Internationales à la Direction de la sécurité sociale.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT évoque la mise à jour de son rapport annuel.

Il confirme que la CFE fait actuellement l'objet d'une vérification du Ministère.

La Caisse a des comptes équilibrés même si certains régimes sont déficitaires chez les non salariés et les inactifs. La compensation vient du salarié et des entreprises mandatées.

La Caisse ne peut accepter une dérive budgétaire pénalisante des non salariés et des inactifs.

La Caisse connaît la concurrence d'assurances privées et des Caisses complémentaires.

Exercice d'équilibre pour être compétitifs par rapport aux concurrents extérieurs tout en assurant une véritable couverture sociale.

c- La parole est à nouveau donnée à **Monsieur Michel TOUVEREY** sur les conventions passées avec les établissements hospitaliers à l'étranger

Il y a un problème de coûts. Ainsi aux Etats-Unis, Brésil, Singapour, Chili, les soins médicaux sont trop chers.

Néanmoins il y a environ 30 accords de tiers payants.

Les contrats de gestion doivent se développer avec les moyens de la Caisse.

En 2004, 2 500 hospitalisations.

Une convention vient d'être signée au Maroc, au Guatemala et dans les Emirats.

L'accueil de Paris n'existe plus pour les retraites de la CNAV mais il est remplacé au 12 rue de la Boétie par des entretiens sur rendez-vous.

S'agissant de la rétroactivité c'est la date de réception à la Caisse qui sera prise en compte.

Il n'est pas envisagé de revenir sur les règles de la rétroactivité.

Il est demandé à **Monsieur Jean-Luc IZARD** de faire le point sur les décisions du CA de la CFE sur :

- des réductions de cotisations
- sur les dates de paiement des entreprises.

Monsieur Jean-Luc IZARD précise que le travail d'appréciation est compliqué et qu'en terme de calendrier début octobre pourra intervenir la décision sur les réductions de cotisations.

S'agissant des dates de paiements, le principe est favorable si la Caisse ne souffre pas du décalage.

V – Sur la situation des français de l'étranger dépourvus de protection sociale

Il n'a pas été possible d'établir de statistiques en matière de protection sociale :

- dans l'espace Européen
- hors Union Européenne

A partir du rapport du Directeur des français à l'étranger : 500 000 sont en Europe. Pour les autres il y a des systèmes pays par pays ainsi que l'indique **Madame Odile SOUPISON**, sous-directrice des Conventions.

Madame Odile SOUPISON pense à privilégier une évaluation pays par pays.

Il y aurait donc à prendre en considération tous ceux que ne sont pas pris en compte par les CCPAS.

Ces personnes pourraient être identifiées lors de leur immatriculation où une case pourrait indiquer s'ils ont une couverture sociale, notamment par une adhésion à la CFE.

S'agissant des difficultés rencontrées par les français établis en Suisse, ainsi que dans d'autres pays d'établissement, il est prévu de soumettre leurs problèmes particuliers à l'attention de **Monsieur Jean-Luc IZARD** en sa qualité de Chef de la division des affaires Communautaires et Internationales à la Direction de la sécurité sociale.

LES EXCLUS

Il est à retenir que les exclus sont parfois les parents des enfants considérés comme étant en détresse.

Les lois, règlements, us et coutumes des services en charge de l'immigration de certains états et/ou pays, contribuent parfois à mettre des individus en situation d'exclusion de fait, que ce soit de façon provisoire ou pas.

Pour cette « institutionnalisation » de l'exclusion cesse, il faut que des représentations locales et politiques s'organisent afin de faire une analyse commune de ces situations, les examiner et développer des ententes qui viseraient à les faire cesser.

VI – Sur le problème des impayés de retraite des français à l'étranger

La Commission procède à l'audition de **Monsieur Ramon FERNANDEZ**, Sous-Directeur à la Direction chargée de la dette, du développement des marchés émergents, accompagné de **Monsieur Alain FAUCHIER**, Adjoint au Chef du Bureau Coopération monétaire et développement avec les pays ACP, Zone France.

Le Président **Guy SAVERY** se félicite de la venue de ces personnalités qui ont déjà participées aux réunions de travail à Bercy sur le très grave problème des impayés de retraite des français à l'étranger.

Madame Odile SOUPISON confirme l'existence de convention de sécurité sociale : Congo, Niger, Cameroun, Gabon, Mauritanie, Togo, Tchad, Centrafrique.

Le premier problème est celui de l'évaluation des chiffres. L'estimation est entre 6 000 et 9 000 personnes concernées de flux annuel. 14 millions d'arriérés :

- Congo, 4 050 personnes concernées, la justice a reconnu le bien fondé. 1^{er} déblocage 1^{er} trimestre 2005. 3^{ème} trimestre dur pour 2004.
- Cameroun, 226 à 450 concernées – 300 à 350 000 euros
- Côte d'Ivoire, Convention + avenant non gratifié par la Côte d'Ivoire sur le transfert en France. 1 350 concernées – 2,6 millions d'euros.

Difficultés en résorption

- Gabon, possibilité de transfert en France – 1 000 à 2 800 concernés
- Mauritanie, convention 1965 – 385 concernés
- Niger, convention 1973
- Sénégal, 1974 – 1 000 concernées

Il y a d'une part les arriérés d'autre part les flux annuels.

Monsieur Ramon FERNANDEZ souligne que l'on met en cours l'identification de la situation :

- arriérés à évaluer
- flux en cours

Depuis 18 mois approche systématique du problème avec les responsables africains.

Interventions écrites auprès du Ministre des Finances du Congo.

Le paiement des arriérés au Congo est en cours d'appréciation et de règlement.

Proposition de subordonner l'action d'aides budgétaires au règlement de tout ou d'une partie des arriérés.

Imposer le critère de non-discrimination.

Dans le cas où il n'y a pas de subvention spécifique il peut être intervenu auprès du FMI.

La réflexion doit porter sur les domaines d'intervention ouverts à la France sur le plan international. Une nécessaire classification doit intervenir avant toute intervention. C'est un travail très important qui s'impose dans le cadre de recensements et de recoupements pays par pays. La source d'information est dans les Caisses de chacun des Etats et elle s'avère très difficile à obtenir.

VII – S'agissant des moyens engagés par la France dans la lutte contre le Sida

La Commission procède à l'audition de **Monsieur GOYET**, Chef du Bureau des politiques de santé au Ministère des Affaires Etrangères.

Présentation de la stratégie validée par le Ministère sous forme d'un document ayant fait l'objet d'une protection et qui est repris en annexe au présent rapport.

DEBAT DU MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2005

Sur proposition du Président **Guy SAVERY**, compte-tenu des contributions présentées par les membres des sous-commissions, compte-tenu des auditions intervenues Mardi 6 Septembre 2005, il est décidé de travailler soit par sous-commission soit thème par thème avec l'ensemble de la Commission. Cette deuxième formule est finalement retenue.

I – Sur le thème des handicapés

La Commission prend connaissance des contributions de **Guy SAVERY** et de **Monique MORALES**. La contribution de **Monique MORALES** s'inscrit dans la perspective d'une demande de création d'une circonscription des Français de l'Étranger n'ont pas été mentionnés dans la loi récente de Février 2005 dont les dispositions se rapportent aux seuls handicapés de France.

La Commission estime qu'il n'est pas admissible que les Français établis hors de France n'existent pas dans l'esprit des législateurs.

Il est convenu que chaque membre se prononcera sur les contributions qui leur seront communiquées.

II – Sur les enfants en détresse

De nombreuses contributions ont été faites par le sénateur **Christiane KAMERMANN**, par **Monsieur BATALLA**, Consul à Lisbonne, par **Monsieur SIGNORET**, par **Madame GOUPIL**, par **Madame LINDEMANN**, par **Monsieur DUCAUD** et par **Monsieur VITAL**.

Elles seront donc communiquées à chacun des membres de la Commission.

III – Sur le chômage

Mireille RAUNET a apporté une contribution écrite importante sur ce thème et propose une démarche urgente avant la réunion prévue par le GARP/ASSEDIC en fin d'année. Cette démarche s'inscrit en premier dans la recherche justifiée d'une égalité de traitement en France et à l'étranger pour éviter toute discrimination tout en réservant expressément la possibilité d'obtention de paiement sur place à l'étranger des premières mensualités d'indemnisation.

La Commission adopte le principe de cette démarche et s'interroge sur la stratégie à mettre en œuvre notamment par la mise en place d'une représentation de l'AFE au sein des réunions des partenaires sociaux.

Il importe en effet que la renégociation des accords bi-annuelle de fin d'année implique une prise de conscience des problèmes des travailleurs Français à l'étranger laquelle ne peut intervenir que grâce à une représentation effective de l'AFE qui insistera sur les différences de traitements, sur la réalité des situations et sur les multiples obstacles matériels qui pénalisent tout retour en France exigé actuellement pour percevoir les allocations chômage.

La perception à l'étranger, si elle peut être obtenue pour une période à déterminer, peut être organisée sous contrôle par les organismes appropriés au sein des postes diplomatiques.

IV – Sur le thème des « Exclus »

La situation des Français de l'étranger dépourvus de protection sociale a réuni pas moins de 11 membres au sein de la Sous-Commission créée sur le thème des exclus.

Il est relevé que les résultats de la 3^{ème} catégorie aidée ne sont pas à la hauteur des attentes et des espoirs suscités par la création de cette catégorie.

Il est constant qu'il n'a été créé qu'un seul montant de référence sans tenir compte des difficultés de situation entre les zones et les pays.

Il est que la remise en place de la rétroactivité au bout de deux années met fin en pratique à toute nouvelle adhésion bloquée par cet obstacle insurmontable, incompatible avec les moyens des nouveaux demandeurs à la 3^{ème} catégorie aidée.

Enfin, un grand nombre de Français établis à l'étranger restent en dehors de toute protection alors qu'en France il existe des institutions telles que le RMI et la CMU qui permettent une prise en charge généralisée y compris aux étrangers.

Il s'avère que les formules d'aides sociales locales sont très souvent de très faible niveau de prise en charge et quand elles sont de qualité elles sont à un niveau de coût inabordable.

La Commission estime qu'il n'est pas normal que les Français, sous prétexte qu'ils ne sont pas dans l'hexagone, soient exclus de la protection sociale.

Ce postulat étant posé, la Commission se propose de formuler des propositions constructives pour s'opposer à cette exclusion.

L'aménagement des dispositions relatives aux conditions d'attribution de la 3^{ème} catégorie aidée doit pouvoir être envisagé.

La suppression de la rétroactivité reste, elle, du domaine de la loi. Par contre la modification du taux de participation de l'Etat relève d'un simple décret, il y a donc une double démarche qui doit être entreprise pour y parvenir.

L'appréciation des revenus au sens large fait exclure un grand nombre de demandeurs à la 3^{ème} catégorie aidée.

Au delà de ceux qui peuvent payer quelque chose il y a ceux qui ne peuvent rien payer.

Une évaluation apparaît nécessaire par recensement des personnes exclues et par estimation du coût que représenterait leur prise en charge dans le cadre de la mise en place aux profit des Français de l'étranger d'un équivalent de la couverture maladie universelle.

V – Sur le thème du SIDA

La Constitution de **Bernard ZIPFEL** est à la fois dense, sérieuse et extrêmement intéressante. Elle fera l'objet d'une diffusion aux fins de réflexion et de décision.

Il s'y joint les observations du **Père JOINET** qui formule deux propositions.

Que faisons-nous en qualité d'élus auprès des enseignants et des parents ?

Il faut susciter des réunions de sensibilisation. Il faut absolument faire sauter le tabou du SIDA à l'école à partir des enfants de 15 à 16 ans, faciliter les communications.

S'agissant des multithérapies il y a encore des dangers.

Il faut rompre le silence à l'école pour que les élèves parlent entre eux, évaluent les risques et élaborent des stratégies.

Le rapport de **Bernard ZIPFEL** est directement présenté à la Commission par son auteur qui mentionne ses sources, son appréciation des démarches de l'Etat Camerounais principal intéressé et sur la mise en place des projets pilotes étendus à d'autres pays. Les premiers obstacles ont d'abord été financiers puis la situation a été débloquée aux accords de DOHA favorables à la gratuité des audi retro vivaux. Le prix des médicaments est passé à 7 euros par mois contre 1 000 euros par mois en Europe compte-tenu des prises en charge d'organismes internationaux.

Les meilleures programmes sont ceux qui fonctionnent en partenariat avec Médecins Sans Frontières.

Dans la perspective essentielle de rompre le silence, il est prévu de réaliser plusieurs clips de télévision qui constitueront autant d'alertes dans le cadre des écoles.

Des circonstances exceptionnelles ont fait valoir la nécessité de disposer dans l'urgence des audi retro vivaux pour pouvoir agir 4 heures au mieux après infection notamment par viol et au plus tard 72 heures

après. Le coût serait de 200 euros par poste soit 6 000 euros dans le monde entier pour assurer une protection totale dans l'urgence de tous les Français de l'étranger victimes de viol, traitement dont l'efficacité serait établie à 90% si la prescription est faite dans les 4 heures.

VI – Sur le thème des retraites impayées

Ce thème a été longuement débattu avec les personnalités invitées.

La Commission se propose de poursuivre ses incitations auprès des autorités gouvernementales pour obtenir satisfaction auprès des Etats concernés.